

SOCIOLOGIE
ÉPREUVE À OPTION : ORAL
Sibylle Gollac et Thomas Sigaud

Coefficient : 3

Durée de préparation : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 15 d'exposé et 15 de questions

Type de sujets donnés : question unique

Modalités de tirage du sujet : choix entre deux sujets

Liste des ouvrages autorisés : aucun, la calculatrice est interdite

Principe de l'épreuve

Le principe de l'épreuve reste inchangé par rapport aux années précédentes. Un même couple de sujets est soumis à trois candidat·es successif·ves, qui choisissent chacun·e un des deux sujets. Comme les autres années, les binômes de sujets proposés donnent généralement le choix entre un sujet plus thématique et un sujet plus théorique ou épistémologique. La formulation des sujets est variée : il peut s'agir d'un mot isolé, par exemple un verbe à l'infinitif, d'une question, d'une citation, d'une expression courante ou d'un terme d'actualité. Le jury invite les candidat·es à prendre en compte la formulation des sujets et de l'intégrer à l'analyse qu'ils en proposent. Il est par ailleurs étonnant de constater que certain·es candidat·es ont choisi de traiter un sujet à propos duquel ils n'avaient que très peu d'éléments à présenter et qu'ils ne maîtrisaient manifestement pas. Si certains sujets peuvent au premier abord paraître plus balisés que d'autre, le jury rappelle qu'il n'y a pas de « bon » ou de « mauvais » sujet à choisir et invite les candidat·es à faire leur choix en fonction de leur capacité à les analyser et les problématiser.

Comme pour l'épreuve commune, la forme des exposés est généralement satisfaisante : la plupart des candidat·es commencent par une introduction comprenant une accroche, une problématique et une annonce de plan, déroulent clairement et de façon structurée le développement annoncé, puis proposent une conclusion. Mais comme pour l'épreuve commune, la gestion du temps de présentation a parfois été maladroite et déséquilibrée, contraignant les candidat·es à précipiter la fin de leur exposé. Le jury invite les candidat·es à mieux hiérarchiser leur propos et à adapter leur présentation au temps qui leur est imparti : il peut être préférable de raccourcir l'introduction ou de laisser de côté quelques éléments prévus pour la première partie de l'exposé si cela peut permettre de garder du temps pour valoriser la troisième partie.

Comme l'année précédente, les exposés les moins réussis sont ceux dans lesquels les termes du sujet n'ont pas été clairement définis. Un sujet comme « les loisirs » appelle au minimum une définition de travail en introduction pour ne pas être ramené aux pratiques culturelles ou, plus curieusement, à l'éducation scolaire. Plusieurs candidat·es se sont ainsi contenté·es de reformuler le sujet ou de remplacer un mot du sujet par un autre, sans expliquer ni justifier cette substitution par l'analyse du sujet et sa problématisation. Le jury rappelle que la problématique gagne à être construite autour des points d'articulation et de tension que peuvent révéler les candidat·es en analysant le sujet. Elle ne saurait se réduire à une reprise de l'annonce de plan, à une simple formulation interrogative du sujet, ou au fait de plaquer des questions théoriques qui ne recouvrent que partiellement le sujet. Les exposés les plus convaincants ont été ceux dans lesquels les candidat·es ont réellement suivi leur problématique comme un fil conducteur tout au long de l'exposé, et ont su revenir dessus au moins à l'occasion de leur conclusion.

L'exercice proposé, qui consiste à traiter un sujet « sec », exige une grande rigueur de la part des candidat·es dans la manipulation des termes et concepts sociologiques. Comme l'année précédente, des notions centrales comme le genre ou le capital n'étaient parfois que très approximativement connues des candidat·es. Le jury insiste sur le fait qu'une définition claire des notions centrales à l'exposé, même provisoire, est indispensable pour lui donner des bases solides. Comme l'année dernière, le jury invite les candidat·es à s'assurer en fin de préparation de la cohérence de leur exposé et d'explicitier les éventuels glissements théoriques et analytiques auxquels ils ont pu opérer en développant leur plan.

Sur le fond, les candidat·es ont trop peu souvent recours à des exemples empiriques concrets pour illustrer leur exposé. Il est regrettable que plusieurs candidat.e.s ne maîtrisent pas certains ordres de grandeur très généraux sur la société française contemporaine, par exemple en évaluant à 10 % la part d'ouvriers dans la population active ou en se montrant incapables de donner une estimation, même très approximative, du nombre de nouveaux bacheliers en France chaque année. Sans être une épreuve de culture générale, l'épreuve d'option en sociologie nécessite de maîtriser quelques grandes données sociodémographiques (structure par grandes PCS de la population active féminine et masculine, taux de chômage, taille et structure par âge de la population, salaire médian, etc.) et de pouvoir situer de grandes évolutions sociales dans le temps. Si les travaux sociologiques présentés par les candidat·es sont dans l'ensemble mieux situés dans le temps et dans l'histoire de la discipline, les généralisations abusives et anhistoriques sur la famille, le travail ou le vote sont fortement préjudiciables à la qualité des exposés, tout comme l'invocation d'oppositions vagues et peu fondées entre la société d' « aujourd'hui » et celle d' « hier ». Les candidat·es doivent à la fois être plus précis·es et plus prudent·es pour décrire des évolutions historiques. Étant donné leur maîtrise très relative de la dimension historique de certains sujets, nous leur déconseillons fortement de choisir une problématique centrée sur les évolutions des faits sociaux étudiés. Ils

et elles doivent en tout cas absolument éviter les idées reçues sur « l'évolution des mœurs » ou l'avènement d'une « ère de l'égalité ».

Ces généralisations abusives sont souvent liées à une maîtrise insuffisante des auteurs et notamment des auteurs classiques. Nombre considérations générales sur « l'individualisme » auraient pu être évitées en mobilisant Émile Durkheim ou Alexis de Tocqueville. De même, certain·es candidat·es ont peiné à présenter Ervin Goffman en quelques mots ou ne maîtrisaient manifestement pas les concepts centraux de la pensée de Karl Marx. La mobilisation des auteur·es classiques se limite ainsi souvent à quelques généralités mal articulées à l'exposé. Par ailleurs, une connaissance minimale des grandes enquêtes sociologiques ou des objets d'étude des sociologues classiques ou contemporain·es a souvent manqué aux candidat·es. En contraste, certain·es candidat·es ont su présenter précisément des travaux de recherche récents et en tirer des illustrations riches et empiriquement fondées, à même d'appuyer leur propos. Plus qu'une capacité à naviguer dans un répertoire parfois encyclopédique mais souvent superficiel de références, le jury a apprécié de voir des candidat·es faire preuve de leur sensibilité au raisonnement sociologique dans sa dimension empirique et méthodologique.

Comme pour l'épreuve commune, le jury rappelle l'importance pour les candidat·es d'appréhender les enjeux méthodologiques et épistémologiques propres à la collecte et au traitement des données qualitatives et quantitatives en sociologie. Ces enjeux sont trop souvent remplacés par une appréhension très aplatie de grands principes généraux : les candidat·es appellent ainsi souvent « les sociologues » ou « la sociologie » à faire preuve de « réflexivité », sans donner plus de précisions sur cet impératif ou sur la façon dont il se décline en lien avec le sujet choisi. Cette même réflexivité est alors réduite par les candidat·es à quelques règles de « bonne conduite » scientifique (éviter les prénotions, ne pas émettre de jugements de valeurs...) quelque peu désincarnées. Alors que l'épreuve d'oral est destinée à évaluer la maîtrise des enjeux de la discipline sociologique, il est parfois déroutant d'entendre des candidat·es mobiliser des concepts économiques (comme la consommation finale et la consommation intermédiaire).

Le jury rappelle que le temps consacré à la discussion avec les candidat·es est aussi important que celui consacré à l'exposé. Les questions posées ne visent pas à mettre les candidat·es en difficulté, mais à leur permettre de préciser, expliciter ou corriger certains points de leurs exposés. Certaines questions de connaissance peuvent être posées, qu'elles soient factuelles ou théoriques, mais il s'agit aussi par d'autres questions d'inviter les candidat·es à développer un raisonnement sociologique. La capacité des candidat·es à suivre le fil des questions successives posées par le jury et à en tirer des conclusions est fortement valorisée. Comme l'année passée, le jury rappelle l'importance pour les candidat·es de faire preuve de leur

appétence sociologique en se saisissant des enjeux théoriques, empiriques ou méthodologiques qui leur sont proposés à l'occasion des questions.

Liste des sujets

Le capital *ou* « Au travail ! »

Enquêter *ou* Les classes populaires

Bleu de travail, col blanc et gilet jaune *ou* Masculin, féminin

Les loisirs *ou* Normes, déviances et contrôle social

Consommer *ou* Commentez cette phrase d'É. Durkheim extraite de la préface à la première édition de la *Division du travail social* :

« Nous estimerions que nos recherches ne méritent pas une heure de peine si elles ne devaient avoir qu'un intérêt spéculatif. Si nous séparons avec soin les problèmes théoriques des problèmes pratiques, ce n'est pas pour négliger ces derniers : c'est, au contraire, pour nous mettre en état de les mieux résoudre. »

Entreprendre *ou* La ville

Mettre à distance *ou* Le genre du travail